

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 mars 2023

Conseillers en exercice 43

Présents 34

Représentés 6

Absents 3

Votes

Pour 35

Contre /

Abstention 5

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 15 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie, OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Étaient représenté-e-s :

Mme GAULIER Danièle

Mme DIMNET Jocelyne

Mme FADLI Hafida

M. BOLLE DALLIAH Kristian

Mme MARTIN Mélisande

Mme FOURNIER Laura

mandat à Mme OSTERMEYER Sushma

mandat à M. COELHO Vasco

mandat à M. CHALBI Yacin

mandat à M. OMRANE Alain

mandat à MME LAJILI Yamina

mandat à M. DRUART Frédéric

Étaient absents : Ms El Arbi CHIRRANE, Hacène HABI, Mme BENKAHLA Malika

Secrétaire de séance : Mme LAJILI Yamina

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

..... 24 MARS 2023

de la publication le

..... 24 MARS 2023

O B J E T

**ACTUALISATION DE 7 AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DE LEURS
CREDITS DE PAIEMENT (CP)**

ACTUALISATION DE 7 AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DE LEURS CREDITS DE PAIEMENT (CP)

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles R.2311-3 et R.2311-9,

Vu la délibération n°11.162 du 23 novembre 2011 adoptant le principe du recours aux AP/CP (*autorisation de programme et crédit de paiement*) pour la gestion pluriannuelle des investissements,

Vu la délibération n°20.006 du 22 janvier 2020 approuvant la création de 6 opérations gérées en Autorisation de programme,

Vu la délibération n°21.080 du 30 juin 2021 approuvant la création de l'AP portant sur le projet de renouvellement urbain du quartier Sud (NPNRU),

Vu la délibération n°22.027 du 23 mars 2022 approuvant la création de l'AP portant sur le projet de Plantation d'arbres.

Considérant qu'au vu de l'avancement des travaux relatifs à ces opérations, il est nécessaire d'actualiser les crédits de paiement en fonction des réalisations effectives,

Après avis de la commission des finances en date du 13 mars 2023,

DÉLIBÈRE

Article 1 – Décide d'actualiser la répartition des crédits de paiements des 7 opérations suivantes :

N° AP	Intitulé de l'AP (Autorisation de programme)	Montant AP	CP (Crédits de paiement)			
			Réalisé au 31.12.22	2023	2024	2025 et suivants
12006	Groupe scolaire Mandela Langevin Rénov. intérieure / Cours d'école	2 450 000	1 201 035,00	214 000,00	890 000,00	144 965,00
12007	Groupe scolaire Marcel Cachin Aggrandissement	800 000	0,00	0,00	100 000,00	700 000,00
12009	Travaux voirie	3 298 000	1 013 865,29	1 050 000,00	1 234 134,71	0,00
12010	Eclairage Public Passage basse tension	3 100 000	924 207,01	288 696,00	0,00	1 887 096,99
12011	Aires de jeux pour enfants Renouvellement	770 000	247 447,93	450 000,00	72 552,07	0,00
12012	NPNRU - Quartier Sud	30 233 432	652 518,20	1 934 470,00	7 157 375,00	20 489 068,80
12013	Plantation d'Arbres	1 500 000	0,00	500 000,00	300 000,00	700 000,00
Total dépenses en AP		42 151 432	4 039 073,43	4 437 166,00	9 754 061,78	23 921 130,79

Article 3 : Précise que les montants des AP restent inchangés.

Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 mars 2023.



Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi